

DECLARATION

Causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- Aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère, tuteur ou juge des tutelles ;
- Aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- Aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- Aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- Aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- Aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- Aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- Aux personnes ayant formé l'opposition prévue au n° 5 de l'article L.422-10 du Code de l'environnement ;
- Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment, précise et sûre ;
 - Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement : toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ; toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné,

- Certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable ;

- Déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.

- Demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dont les conditions indiquées dans le cadre E.

Fait à : Le :/...../.....

Signature **OBLIGATOIRE** :



DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER Saison 2018-2019

NUMERO IDENTIFIANT (à utiliser pour validation internet)
COORDONNEES ET RENSEIGNEMENTS
NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE* : _____ _____
<i>*(en cas de changement, merci de le préciser)</i>
CP : _____
VILLE : _____
Date de naissance : (obligatoire) :/...../.....
Lieu de naissance : _____
TEL P : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
TEL F : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Mail : _____
PERMIS DE CHASSER : Original <input type="checkbox"/> Duplicata <input type="checkbox"/>
Numéro original : _____
Numéro duplicata : _____
Délivré le :/...../..... Par : _____
AUTORISATION PARENTALE (mineur ou majeur sous tutelle)
Père/Mère/Tuteur :
Juge des tutelles :
Le :/...../..... <u>Signature</u>

Gagnez du temps : validez par internet sur le site fdc16.com

VEUILLEZ CHOISIR VOTRE VALIDATION

Permis Charente	<input type="checkbox"/>	128.58€
Permis Charente avec sanglier	<input type="checkbox"/>	138.58€
Permis National petit gibier	<input type="checkbox"/>	336.68€
Permis National grand gibier	<input type="checkbox"/>	408.68€
TOTAL 1		€
AVEC ASSURANCE	<input type="checkbox"/>	20€
SANS ASSURANCE	<input type="checkbox"/>	
TOTAL 2		€

Autres cas	
Permis Bi départemental Charente et autre département :	
1) cochez dans le tableau ci-contre pour la Charente	
2) Précisez le n° du 2ème département* : <input style="width: 50px;" type="text"/> ainsi que son montant€ <input style="width: 50px;" type="text"/>	
3) Ajouter le montant de ce département à votre total 1 ou 2	
<i>* tableau au verso des départements les plus demandés</i>	
- Permis Temporaire : <input type="checkbox"/> 3 jours <input type="checkbox"/> 9 jours	Montant
N° département :	
Période du :/...../..... au/...../.....	

Désirez-vous un carnet de prélèvement « BECASSE » ?
uniquement si vous avez restitué le carnet de la saison précédente <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Carte bancaire <input type="checkbox"/> chèque n°:
Chèque A l'ordre du « Régisseur des recettes du permis de chasser »

Information sur le coût d'une validation du permis de chasser 2018 - 2019

Détail des montants		Départemental		National	
		Simple	Avec sanglier	Simple	Avec grand gibier
	Cotisation fédérale Charente	70.00	70.00	95,00	95,00
	Cotisation Sanglier Charente		10.00		
	Validation départementale (Taxe d'État)	53.58	53.58		
	Validation nationale (Taxe d'État)			236.68	236.68
	Timbre national grand gibier (Fédération nationale)				72,00
	Abonnement (Facultatif)	5.00	5.00	5.00	5.00
	TOTAL SANS ASSURANCE	128.58	138.58	336.68	408.68
	TOTAL AVEC ASSURANCE (+20 €)	148.58	158.58	356.68	428.68

La loi n° 78-17 du 6/1/78, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données, auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

BI-DEPARTEMENTAL AVEC LA CHARENTE, TARIFS DES AUTRES DEPARTEMENTS

DEPARTEMENT	TOTAL A AJOUTER AU PERMIS CHARENTE	
	AVEC GRAND GIBIER	SANS GRAND GIBIER
Charente- Maritime	139.58	122.58
Dordogne	141.58	123.58
Gironde	130.58	115.58
Indre	129.58	109.58
Indre Et Loire	139.58	114.58
Landes	139.58	139.58
Loir et Cher	124.58	114.58
Lot	151.58	119.58
Pyrénées-Atlantiques	125.08	125.08
Deux-Sèvres	133.58	133.58
Vienne	117.58	112.58
Haute-Vienne	159.58	129.58

ATTENTION, ces tarifs s'appliquent UNIQUEMENT dans le cas d'une validation pour un bi-départemental avec la Charente.

Pour tout autre département, contactez votre fédération au 05.45.61.50.71.

RAPPEL : GAGNEZ DU TEMPS :

**VALIDEZ PAR INTERNET SUR LE SITE : www.fdc16.com
dans la rubrique « VALIDER SON PERMIS »**